



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 Janvier 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Janvier 1998

**Villa Rose (Agesci) - Travaux de rénovation monuments historiques -
Avenant n° 2 au marché avec l'entreprise Somebat**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D98031

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1998

Bâtiments

**Villa Rose (Agesci) - Travaux de rénovation monuments
historiques - Avenant n° 2 au marché avec l'entreprise Somebat**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Je vous rappelle que la Villa Rose (d'Agesci) fait l'objet de travaux de restauration au titre des monuments historiques.

La première phase de la restauration mise hors d'eau du bâtiment est terminée.

La deuxième étape des travaux (prévue en tranche conditionnelle de la 1ère phase) est maintenant financée, il convient donc d'entreprendre la réfection des façades et des menuiseries.

Malheureusement l'inter phase entre la première opération et les travaux maintenant proposés à nécessité le démontage de l'échafaudage. Celui-ci doit être remonté pour réaliser cette nouvelle tranche, ce qui engendre l'établissement d'un avenant au marché de l'entreprise SOMEBAT pour un montant de 35.000 F H.T.

La dépense correspondante peut être imputée sur les crédits inscrits au budget pour cette opération.

Le détail des travaux en plus est le suivant :

Lot	Désignation	Entreprise	Marché initial et tranche conditionnelle 1 H. T.	Travaux en + Avenant n° 1 H.T.	% Avenant n° 1	Travaux en + Avenant n° 2 H.T.	% Avenant n° 2	Nouveau montant marché H.T.	Total % nouveau montant
1	Maçonnerie	SOMEBAT	710.584,49 F	13.448,53 F	1,80 %	35.254,12 F	4,92 %	759.287,14 F	6,85%

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 au lot maçonnerie.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le dit avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)